

**BUtgb** vzw - **UBAtc** asbl



FINITION

POLYURÉTHANE (PU)

**POLYURÉTHANE**

Valable du 11/03/2025 au 10/03/2030

**Titulaire d'agrément :**

IDELCO INSULATION NV  
Hooimeersstraat 1  
8710 Wielsbeke  
Tél. : +32 (0)56 96 07 10  
Courriel : [info@idelco.eu](mailto:info@idelco.eu)  
Site Internet : [www.idelco.eu](http://www.idelco.eu)

**idelco**  INSULATION BOARDS



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre,
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique ainsi que la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

## Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe  
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@seco.be - www.groupseco.be

## Opérateur de certification



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles  
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem  
mail@bccca.be - www.bccca.be



## AVANT-PROPOS

Ce document est une première version du texte d'agrément.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



## REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	30-06-2022	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NBN EN 13165 + A2	2016	Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en mousse rigide de polyuréthane (PU) - Spécification
NBN EN 13172	2012	Produits isolants thermiques - Évaluation de conformité
NBN EN ISO 6946:2017 + ANB:2024		Composants et parois de bâtiments – Résistance thermique et coefficient de transmission thermique – Méthodes de calcul + Annexe nationale
NBN EN ISO 10456:2008 + ANB:2024		Matériaux et produits pour le bâtiment - Propriétés hygrothermiques - Valeurs utiles tabulées et procédures pour la détermination des valeurs thermiques déclarées et utiles + Annexe Nationale

# 1 Groupe de produits

Lieu de fabrication, usine : Idelco Insulation NV, B-Wielsbeke

Agent gonflant : pentane

Revêtement :

- Type 1 : complexe multicouche

## 2 Spécifications de produit (NBN EN 13165:2012 + A2:2016)

À la demande du titulaire, les performances ci-après ont été examinées par l'opérateur d'agrément et de certification dans le cadre de la procédure d'agrément. Dans ce cadre, des activités de recherche ont eu lieu conformément aux spécifications de produit et au règlement d'application. Le fabricant doit prendre en compte les résultats inclus dans cet ATG/H pour déterminer les performances du produit commercialisé et les adapter, le cas échéant. En l'absence d'initiative de la part du titulaire à cet égard, l'UBAtc ou l'opérateur peuvent prendre une initiative.

Nom du produit	Revêtement	Longueur	Largeur	Épaisseur		$\lambda_D$ [W/(m.K)]	Réaction au feu (Euroclasse)
					(mm)		
BLUE PIR WALL	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
BLUE PIR FLOOR	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
BLUE PIR CONC	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
BLUE PIR ROOF	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
BLUE PIR SARKING	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
BLUE PIR UNIVERSAL	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
α-therm WALL	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
α-therm FLOOR	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
α-therm CONC	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
α-therm ROOF	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
α-therm SARKING	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F
α-therm UNIVERSAL	1 / 1	tableau 1	tableau 1	40 ≤ ép. ≤ 160	T2	0,023	F

Tableau 1 – Tolérance

Longueur	Largeur	Épaisseur
		T2
± 5 mm (< 1000 mm)	± 5 mm (< 1000 mm)	± 2 mm (< 50 mm)
± 7,5 mm (1000 mm – 2000 mm)	± 7,5 mm (1000 mm – 2000 mm)	± 3 mm (50 mm – 75 mm)
± 10 mm (2001 mm – 4000 mm)		+5, -3 mm (> 75 mm)
± 15 mm (> 4000 mm)		

Nom du produit	Équerrage	Planéité	Stabilité dimensionnelle	
			DS (70,90) 48 h 70 °C, 90 % H.R.	DS(-20,-) 48 h -20 °C
	(mm/m)	(mm)	(%)	(%)
BLUE PIR WALL	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
BLUE PIR FLOOR	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
BLUE PIR CONC	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
BLUE PIR ROOF	≤ 5	≤ 3 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 5 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
BLUE PIR SARKING	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
BLUE PIR UNIVERSAL	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
α-therm WALL	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
α-therm FLOOR	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
α-therm CONC	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
α-therm ROOF	≤ 5	≤ 3 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 5 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
α-therm SARKING	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$
α-therm UNIVERSAL	≤ 5	≤ 5 (≤ 75 dm <sup>2</sup> ) ≤ 10 (> 75 dm <sup>2</sup> )	DS(70,90)3 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 2/\Delta\epsilon_d \leq 6$	DS(-20,-)1 $\Delta\epsilon_{l,b} \leq 1/\Delta\epsilon_d \leq 2$

Nom du produit	Résistance à la compression	Déformation sous pression et température	Résistance à la traction perpendiculaire	Absorption d'eau (long terme) $W_{ft}$
	kPa	(%)	kPa	(%)
BLUE PIR WALL	CS(10\Y)120 ≥ 120	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
BLUE PIR FLOOR	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
BLUE PIR CONC	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
BLUE PIR ROOF	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
BLUE PIR SARKING	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
BLUE PIR UNIVERSAL	CS(10\Y)120 ≥ 120	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
α-therm WALL	CS(10\Y)120 ≥ 120	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
α-therm FLOOR	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
α-therm CONC	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
α-therm ROOF	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
α-therm SARKING	CS(10\Y)150 ≥ 150	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2
α-therm UNIVERSAL	CS(10\Y)120 ≥ 120	DLT(2)5 ≤ 5	TR80 ≥ 80	WL(T)2 ≤ 2

### 3 Valeurs $\lambda_D$ - et/ou $R_D$ certifiées pour matériaux d'isolation thermique

#### 3.1 Objet

Cet agrément de produit ATG H porte uniquement sur les propriétés de produit déclarées et certifiées, conformément à la (aux) norme(s) susmentionnée(s) et ne se prononce pas sur l'aptitude à l'emploi dans des applications spécifiques. Pour celle-ci, les exigences en matière d'exécution et les critères d'application sont présentés dans l'agrément technique ATG correspondant (s'il est disponible).

#### 3.2 Valeurs $\lambda_D$ - et/ou $R_D$ déclarées

Ces valeurs  $\lambda_D$ - et/ou  $R_D$  sont déterminées statistiquement sur la base de valeurs mesurées individuellement. Elles sont déterminées dans un niveau de confiance 90/90 conformément aux normes de produit harmonisées NBN EN 13165 et NBN EN ISO 10456:2008+ ANB:2024 et certifiées conformément à la norme de conformité NBN EN 13172 ; elles sont déclarées par le fabricant.

#### 3.3 Pose

Pour chaque application de construction, il y a lieu d'appliquer un facteur de correction sur le coefficient de transmission thermique d'un élément de construction. La méthode de calcul est décrite dans la NBN EN ISO 6946:2017 + ANB:2024 et figure dans l'agrément technique ATG pour l'application spécifique, si ce document est disponible.

L'agrément de produit est délivré sur la base de :

- la demande soumise par l'entreprise concernée ;
- l'avis du groupe spécialisé « Parachèvement » de la Commission d'agrément, formulé sur la base du rapport présenté par le Bureau exécutif « Parachèvement » de l'UBAtc ;
- l'avis favorable relatif à la certification.

## CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que leurs propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à l'agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG H985 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traitées dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causé à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de ce document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
  - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur la base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé « PARACHÈVEMENT », accordé le 10 décembre 2024. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 11 mars 2025.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise		 Olivier Vandooren Directeur
SECO Belgium		 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA		 Olivier Delbrouck Directeur

# BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw  
Union belge pour l'Agrément technique dans la Construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23  
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12  
info@butgb-ubatc.be  
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539  
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

